

Préambule

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par deux maîtres d'ouvrage différents, de deux projets d'aménagement touchant la Seine, son cours et sa vallée, entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. L'un, présenté par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs projette l'aménagement du secteur de La Bassée et viserait à réduire les risques d'inondation en aval, soit en Ile-de-France. L'autre, étudié par l'établissement public Voies Navigables de France (VNF), envisage l'éventuelle mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine.

La CNDP a, le 2 mars dernier, décidé que chacun de ces projets donnerait lieu à un débat public organisé par elle-même et que, compte tenu des interférences importantes entre ces projets, ces débats, coordonnés et simultanés, seraient conduits par des Commissions particulières en partie communes.

Ces deux débats publics se dérouleront entre le 2 novembre 2011 et le 17 février 2012. Les conclusions des maîtres d'ouvrage interviendront donc vers la mi-2012.

Interview de Patrick Legrand, Vice-président de la Commission nationale du débat public (CNDP) et Président de la Commission particulière du débat public (CPDP) portant sur le projet d'aménagement de la Bassée ainsi que de la CPDP portant sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

Mot du Président des deux CPDP

Qu'est-ce qu'un débat public ?

C'est une phase de concertation préalable à la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire, prévue par la loi, et intervenant largement avant que les décisions définitives soient prises, donc bien avant que l'enquête publique ait lieu.

Les débats publics sont décidés par la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante dont j'assume la Vice-présidence. Le principe de participation résulte de la prise de conscience des impacts de certains projets d'aménagement ou d'équipement sur l'environnement, qui doivent être débattus avec les citoyens quand il est encore temps de discuter de leur opportunité et, éventuellement, d'en changer les caractéristiques majeures.

Le débat public offre donc à chacun l'occasion, de s'exprimer et de s'informer sur le projet mis au débat, avant que sa mise en œuvre soit décidée par le maître d'ouvrage.

Qui organise ces deux débats publics ?

La CNDP a nommé deux Commissions particulières de débat public composées de six membres chacune, dont quatre sont communs aux deux CPDP. Ces commissions, neutres et indépendantes (elles n'ont donc pas d'avis à



Patrick Legrand,
Président des deux CPDP

donner sur le fond) sont nommées pour la durée des deux débats, ont pour objectif de permettre l'expression des commentaires et avis du public sur les deux projets, et de garantir les bonnes conditions d'information du public. Notre rôle est d'être à l'écoute de tous. Les deux Commissions particulières sont accompagnées d'un secrétariat général basé à Nogent-sur-Seine et composé de quatre personnes.

Quelles sont les particularités de ces deux débats publics ?

Le projet d'aménagement de la Bassée, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs (établissement public territorial de bassin), a pour objet de réduire l'aléa d'inondation en Ile-de-France. Bien que le périmètre d'étude soit celui de la Bassée, ce projet revêt un caractère d'intérêt national, par ses enjeux socio-économiques et par les modifications écologiques, hydrologiques et paysagères qu'il entraînerait.

Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies Navigables de France (VNF), a pour objet d'accroître les échanges de marchandises par voie fluviale. Bien que le périmètre d'étude soit compris entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine soit une vingtaine de kilomètres, ses impacts et retombées revêtent un caractère d'intérêt national. En effet le bassin parisien, les ports du Havre et de Rouen comme le nord de l'Europe (ouverture de la liaison Seine-Nord-Europe) sont plus directement concernés par des enjeux socio-économiques en raison de l'augmentation de la demande de fret fluvial.

Les deux débats publics seront menés concomitamment. Ces deux projets, distincts et gérés par deux maîtres d'ouvrage différents, s'inscrivent tous deux dans le contexte d'aménagement de la Seine : même périmètre

géographique, mêmes parties prenantes, forts enjeux locaux et territoriaux complémentaires.

Même si les deux débats publics seront menés de manière concomitante, chacun d'entre eux aura un calendrier propre, proposera ses propres réunions et disposera de son site internet.

Comment chaque débat va-t-il se dérouler ?

Le débat public offre au grand public, aux élus, aux acteurs économiques, sociaux, environnementaux, aux associations de toute nature la possibilité de discuter ensemble des deux projets concernés, à la vue et au su de tous, chaque parole ayant un poids équivalent. Au total, une dizaine de réunions publiques ont été planifiées pour chacun des débats afin de recueillir vos avis et vos questions en présence des maîtres d'ouvrage (cf. calendrier ci-après). Par ailleurs, notre bureau à Nogent-sur-Seine nous permet de vous accueillir. Notre site internet, muni d'un système de questions-réponses vous permettra de consulter l'ensemble des informations sur les deux débats publics et les projets.

Qui peut s'exprimer sur ces projets lors des réunions publiques ?

Toute personne qui le souhaite! Nous souhaitons que le plus grand nombre de personnes puisse

donner son avis, transmettre ses interrogations. Toutes les facettes des projets peuvent être abordées : opportunité, organisation des travaux, incidences économiques et/ou environnementales...

Il n'y a pas de question sottise ! Des affichages, des tracts, la presse informeront des dates des réunions publiques auxquelles tout le monde peut participer et tout le monde est invité.

Quelles sont les dernières étapes décisives des débats publics ?

Les deux Commissions particulières rédigent chacune, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de la dernière réunion publique, un compte-rendu dans lequel sont recueillies toutes les remarques, demandes, suggestions émises par les participants durant les deux débats. Un rapport, évidemment rendu public, sera remis officiellement à chaque maître d'ouvrage, accompagné d'un bilan réalisé par le Président de la CNDP. L'EPTB Seine Grands Lacs et Voies Navigables de France auront ensuite trois mois pour faire connaître publiquement leurs réponses, faire part de leur décision de s'engager ou non dans la réalisation du projet qu'ils ont défendu et des conditions de poursuite de celui-ci.

Les débats publics sont clos à l'issue de cette dernière phase. Mais la concertation continuera sous des formes prévues par la loi, enrichie par les discussions lors des débats publics.

Comment pouvez-vous participer au débat et vous informer ?

Le site internet

Ce site internet interactif dispose d'une rubrique question-réponse qui vous permettra de nous faire part de vos questions et avis, tout en vous informant sur l'avancée du débat et les caractéristiques du projet. Vous retrouverez notamment le calendrier des réunions publiques, les verbatim (retranscription mot à mot des échanges lors des réunions publiques passées), le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, les cahiers d'acteurs publiés, ainsi que les coordonnées de la CPDP.

Dès le 2 novembre, visitez : www.debatpublic-crueseinebassée.org

Les réunions publiques

Entre le 2 novembre 2011 et le 17 février 2012, ce sont une dizaine de réunions publiques auxquelles nous vous proposons d'assister. Lors de ces rencontres, le maître d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs, vous présentera plus amplement son projet et vous pourrez émettre un avis, poser des questions. Tous les documents présentant le projet seront disponibles (dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, lettre d'information, cahiers d'acteurs, etc.). Ces réunions seront enregistrées et feront l'objet d'une synthèse rendue publique sur notre site internet dans les jours suivants.

Les cahiers d'acteurs

Comment procéder ?

Un cahier d'acteur prend la forme d'une contribution écrite rédigée par un groupe, éditée et publiée selon le format éditorial du débat public. La prise en charge technique et financière est assurée, de sa création et jusqu'à sa diffusion par le débat public. Cette contribution est libre et volontaire, son contenu est de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Un seul cahier d'acteur par organisme, institution ou association peut être rédigé.

Pour être recevable, il doit respecter les règles suivantes :

- Répondre uniquement aux données posées par le projet mis au débat
- Faire part d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion
- Etre argumenté
- Ne pas relayer d'intérêts personnels.

Le secrétariat général des débats publics réalise la maquette, imprime et diffuse le cahier d'acteurs. Il se présente sous la forme d'un document de 2 ou 4 pages (format A4 fermé) en couleur, standardisé selon la maquette éditoriale :

La CPDP se compose de six membres nommés par la CNDP. Ils ont été choisis pour leurs profils complémentaires, leur indépendance et leur engagement socio-professionnel.

Qui sont les membres de la CPDP ?

Patrick LEGRAND*

Président de la CPDP et Vice-président de la CNDP, architecte DPLG, ingénieur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique, Président d'honneur de France Nature Environnement, ancien directeur de publication du courrier de l'environnement de l'INRA. Il a notamment assuré la présidence des débats publics suivants : ITER en Provence, ERIDAN, Arc de Dierrey, Cyrénée (trois projets de canalisation de transport de gaz naturel).



Chantal SAYARET*

Juriste, enseignante en droit de l'environnement. Adjointe au maire du Havre et Vice-présidente de l'agglomération de 1995 à 2008. Présidente du comité de l'estuaire de la Seine et de l'Institut



français de la mer. Elle a été membre des CPDP LGV Montpellier - Perpignan et Parc éolien en mer des Deux Côtes.

Jacques ARNOULD

Ingénieur agronome, historien des sciences et théologien, il est chargé des questions éthiques au Centre national d'études spatiales. Il a été membre de la CPDP Nanotechnologies.



Isabelle JARRY*

Écrivain. Docteur en pathologie végétale, licenciée en lettres classiques. Biographe de Théodore Monod, elle a publié depuis 1990 neuf romans, plusieurs récits de voyage, des livres pour la jeunesse et un essai biographique sur George Orwell. Elle a été membre de la CPDP Nanotechnologies.



Graziella LUISI

Docteur en Gestion à l'Université de Paris IX Dauphine, Maître de conférences associée à l'UFR de Droit-Economie-Gestion à l'Université de Corse. Après avoir exercé durant plusieurs années un poste de chef de produits au sein d'une entreprise de parfums et cosmétiques à Paris, elle crée en Corse sa société de conseil en communication. Elle est notamment intervenue sur le débat public volontaire Cyrénée.



Gérard RIOU*

Diplômé de l'école Boule, il a créé une agence de décoration à Lagny/Seine, puis une galerie marchande de produits de décoration français à Hiroshima. Il accueille et organise actuellement des séminaires, des fêtes diverses et des classes d'eau sur une péniche, et s'engage dans le monde associatif, plus particulièrement sur le thème de l'environnement urbain.



La CPDP est accompagnée par un secrétariat général composé de trois personnes :

- Annie Augier, secrétaire général du débat public.
- Marion Sivy, secrétaire général adjoint du débat public.
- Aurélie Loisel, assistante du secrétariat général.

* Les membres marqués d'un astérisque sont des membres communs aux CPDP des deux débats publics organisés en concomitance.

- le logo de l'acteur
- une courte présentation de la structure, sa mission et ses coordonnées
- l'argumentation (9 500 signes maximum)

Le cahier d'acteur doit impérativement être adressé au secrétariat général pendant la durée du débat public. Les contributions peuvent être adressées par courrier électronique : contact@debatpublic-crueseinebassée.org

Comme l'ensemble des documents du débat public, ils seront :

- mis en ligne sur le site Internet du débat public,
- à disposition du public dans les locaux de la CPDP et dans chaque salle de réunion publique,
- adressés gratuitement par voie postale à toute personne en faisant la demande.

Les locaux de la CPDP sont situés à Nogent-sur-Seine et ouverts au public
CPDP Crue Seine Bassée
Tél : 03 73 27 02 36
Centre d'affaires Claudel - 1, rue des Ponts - 10400 Nogent-sur-Seine

Crue Seine Bassée

DÉBAT PUBLIC

www.debatpublic-crueseinebassée.org

Libre réponse N°98489

CPDP Crue Seine Bassée

Centre d'affaires Claudel - 1, rue des Ponts

10400 NOGENT-SUR-SEINE

En quoi consiste le projet ?

Qui est l'EPTB Seine Grands Lacs, maître d'ouvrage de ce projet ?

L'EPTB Seine Grands Lacs est un établissement public territorial de bassin qui regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Cet établissement a une double mission :

- soutenir l'étiage pour maintenir les débits de la Seine et de ses affluents ;
- lutter contre le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine en écrétant les crues.

Pour remplir ces missions, les Grands lacs de Seine exploitent quatre ouvrages situés en dérivation de la Seine, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne, capables de retenir plus de 800 millions de m³ d'eau.

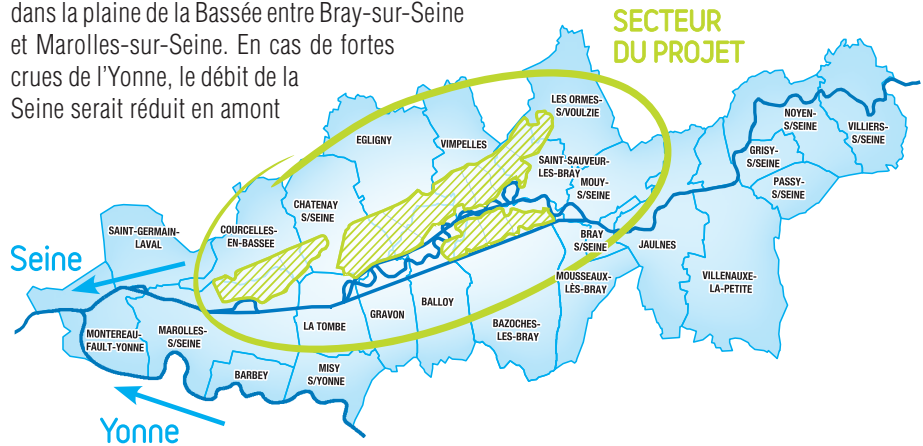
Quelles sont les principales caractéristiques du projet ?

Dans un contexte de vulnérabilité du territoire francilien à une crue majeure, l'EPTB Seine Grands Lacs propose au débat public un projet

qui poursuit deux objectifs :

- un objectif hydraulique qui consiste à diminuer de façon significative les niveaux des crues de la Seine en région Île-de-France ;
 - un objectif de restauration écologique visant à réhabiliter la zone humide de la Bassée.
- Ces objectifs sont indissociables compte tenu du rôle fondamental des zones humides dans la régulation des crues.

L'aménagement serait constitué de zones de stockage délimitées par des digues, construites dans la plaine de la Bassée entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine. En cas de fortes crues de l'Yonne, le débit de la Seine serait réduit en amont



de la confluence des cours d'eau par pompage et stockage dans les espaces endigués de la Bassée. L'ouvrage réduirait significativement les niveaux de crue depuis Montereau-Fault-Yonne jusqu'à la confluence Seine-Oise. Conjointement, le projet d'aménagement permettrait à la plaine de la Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine de retrouver les caractéristiques typiques d'une zone humide de plaine alluviale. Il s'agirait de réhabiliter son rôle initial d'espace d'expansion des crues et de prévoir une action de restauration écologique importante.

Quel est le périmètre du projet ?

Calendrier

■ Réunion de lancement	Bray-sur-Seine	Salle des fêtes, rue du Tripot	17 novembre, 19h00
■ Réunion générale	Corbeil-Essonnes	Salle Emile Zola, rue Emile Zola	22 novembre, 20h00
■ Réunion thématique "Enjeux agricoles" *	Sourdun	Foyer rural, rue Petit Paraclet	24 novembre, 18h30
■ Réunion thématique "Projet et usages du territoire"	Marolles-sur-Seine	Foyer rural, chemin des Gravelins	1 ^{er} décembre, 18h30
■ Réunion thématique "Gestion des inondations"	Paris	Pavillon de l'eau, 77 avenue de Versailles	6 décembre, 20h00
■ Réunion générale	Bazoches-les-Bray	Salle polyvalente, 4 place de l'Eglise	13 décembre, 18h30
■ Réunion générale	Nanterre	Salle les Terrasses, 10 bis boulevard des Bouvets	5 janvier, 20h00
■ Réunion thématique "Enjeux agricoles" *	Pont-sur-Seine	Salle polyvalente, place Casimir Perrier	10 janvier, 18h30
■ Réunion générale	Montereau-Fault-Yonne	Salle Rustic, place du Calvaire	17 janvier, 20h00
■ Réunion thématique "Enjeux environnementaux" *	Gouaix	Foyer rural, avenue de la Gare	19 janvier, 18h30
■ Réunion générale	Alfortville	Salle de la Convivialité du pôle culturel, Parvis des Arts	2 février, 20h00
■ Réunion générale	Melun	Salle Jean XXIII, 27 rue Edmond Michelet	7 février, 20h00
■ Réunion thématique "Des projets, des territoires"	Provins	Petit théâtre, 10 rue du Général Delort	9 février, 19h00
■ Réunion de clôture	Bray-sur-Seine	Salle des fêtes, rue du Tripot	16 février, 19h00

* réunions publiques communes au débat public Petite Seine grand gabarit portant sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Ce calendrier, établi au 10 octobre, est susceptible de modifications ou d'ajouts. La version actualisée est disponible sur le site internet.

A l'occasion du débat public, pour poser une question, obtenir un renseignement, merci de remplir le formulaire ci-dessous et de poster cette carte sans affranchir.

NOM PRÉNOM

ADRESSE

EMAIL

VOTRE QUESTION OU VOTRE CONTRIBUTION



Votre question ou votre contribution sera mise en ligne sur le site internet et la réponse vous sera envoyée par mail ou voie postale

CONTACT :

- www.debatpublic-crueseinebasse.org
- 03 73 27 02 36
- CPDP Crue Seine Bassée
Centre d'affaires Claudel
1, rue des Ponts
10400 Nogent-sur-Seine

